Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 66 (1921)

Heft: 2

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le scrutin du 30 janvier au sujet de la justice militaire. — L'incident des troupes internationales de Vilna et la politique extérieure de la Confédération. — Le colonel Louis de Sturler. — A propos de funérailles. — Chevaux de cavalerie. — Les principes tactiques. — Littérature militaire et conférence.

Tout a été dit au sujet du scrutin du 30 janvier et du rejet de l'initiative socialiste demandant la suppression de la justice militaire. Le résultat a d'ailleurs été trop clair pour donner lieu à controverse. Comme le plus souvent lorsque le peuple est consulté, le débat s'est simplifié au fur et à mesure de l'approche du scrutin ; dans ces occasions il s'opère un triage des arguments, jusqu'à ce qu'un objet essentiel domine le reste. Dans le cas particulier, les tribunaux militaires et le code de justice militaire ont passé au second plan et les citoyens ne se sont plus groupés qu'en deux camps, pour ou contre l'armée. En chiffres ronds, 200 000 se sont prononcés contre, 400 mille pour; après quoi, le procès étant liquidé, chacun est rentré dans le calme de la vie quotidienne.

Un point mérite cependant de retenir l'attention, et l'a retenue dans les commentaires de la presse politique. On a généralement admis que si la consultation avait eu lieu à l'époque où fut lancée l'initiative, celle-ci aurait eu des chances assez sérieuses d'aboutir. Pour diverses raisons, dont plusieurs fondées, le mécontentement populaire était grand, provoqué par certains jugements qui avaient péniblement affecté l'opinion publique. Depuis, la mauvaise humeur du peuple s'est tournée vers une autre direction, contre les milieux extrémistes qui, sous des inspirations étrangères, prétendent imposer leur domination au pays. Le corps électoral n'a pas voulu qu'ils pussent s'autoriser du moindre succès politique pour continuer une agitation dont il est excédé. Il a saisi l'occasion de manifester son sentiment.

* *

Un second objet d'intérêt militaire doit être relevé. Il ne s'agit pas ici de la politique intérieure de la Confédération, mais de ses relations extérieures. Je veux parler de l'incident relatif au transit par la Suisse des troupes internationales à destination de Vilna.

On connaît l'occasion de l'incident. Les nouveaux traités ont fixé la frontière qui sépare la Pologne et la Lituanie. Une région est demeurée indécise, chacune des parties la revendiquant spécialement, la région de Vilna. Le tracé frontière est resté en suspens dans cette région, et décision fut prise de consulter les premiers intéressés, les habitants ; ils voteront, et la majorité dira l'Etat auquel elle est désireuse de se rattacher. Rien là que de strictement conforme au principe de l'autodisposition des peuples ; la Société des Nations se devait à elle-même d'en admettre l'application. Pologne et Lituanie se déclarèrent d'accord.

Afin que tout se passe correctement, et qu'après la consultation électorale personne ne puisse accuser la majorité, quelqu'elle soit, d'avoir incorrectement agi ; afin surtout que l'ordre ne soit pas troublé par la surexcitation possible des esprits, des forces de police, levées par la Société des Nations, sont chargées de se rendre sur place et de prévenir des conflits. C'est ces troupes-là que la Société des Nations a demandé à la Confédération d'acheminer par ses voies ferrées.

Elle l'a demandé en vertu de la Déclaration de Londres du 13 février, déclaration qui reconnaît à la Suisse, par faveur spéciale, le droit de ne pas admettre le passage de troupes internationales sur son territoire ; les autres Etats de la Société ne sauraient s'y refuser ; leur autorisation a été donnée une fois pour toutes, à titre d'engagement international, par leur adhésion au Pacte des Nations. L'article 16 du Pacte s'exprime comme suit : « Ils (les Etats sociétaires) prennent les dispositions nécessaires pour faciliter le passage à travers leur territoire de tout Membre de la Société qui participe à une action commune pour faire respecter les engagements de la Société. »

Le Conseil fédéral a répondu par un refus, définitif ou non, les informations ne sont pas claires à ce sujet à l'heure des présentes lignes. On s'en félicite dans la plupart des milieux de la Suisse allemande; on s'en félicite sensiblement moins dans la plupart des milieux de la Suisse romande et latine. C'est que pour la première fois on voit pratiquement en présence les deux tendances politiques qui, depuis la conclusion du Pacte des Nations, devaient nécessairement s'affronter en Suisse, et qui s'y affronteront jusqu'à ce que les générations nouvelles d'une part, et la consolidation de la Société des Nations d'autre part, auront guidé le droit international dans la voie où l'Europe fait ses tout premiers pas. L'une de ces tendances est celle du maintien de la politique de 1815, à laquelle, dans leur majorité, nos Confédérés de la Suisse allemande restent attachés, par traditionalisme surtout semble-t-il; l'autre est celle de la politique de 1920, qui, nous le voulant ou non, place la Suisse dans un

nouveau milieu, celui de la nouvelle Europe. On aura beau dire et beau faire, on n'empêchera pas le traité de Versailles de 1919 d'avoir remplacé, pour la constitution générale de l'Europe, les traités de Vienne et de Paris de 1815; cent quatre années séparent ces deux dates, et une guerre formidable qui a bouleversé l'ancien ordre des choses. Il est aussi vain de se cantonner en 1921 dans les traditions de 1815, qu'il l'eût été en 1816 de remonter au traité d'Utrecht et à 1714 pour fixer son orientation politique.

C'est là ce qui fait l'intérêt de l'incident des troupes de Vilna. Il y a dans les opinions aux prises à son propos toute la différence qui existe entre hier et demain ; et du point de vue militaire, ou plutôt du point de vue de la neutralité militaire, il y a toute la différence qui existe entre l'action indépendante d'un Etat qui n'est lié avec personne et est d'ores et déjà résolu à ne pas distinguer entre les secours qui pourraient lui être offerts dans une infortune militaire; et un Etat qui attend le cas échéant ces secours d'un groupe de ses voisins avec lesquels il a lié une convention spéciale. Le premier cas est celui de la Suisse de 1815, qui n'avait d'engagement nulle part ; le second est celui de la Suisse de 1920 qui a accepté de la Société des Nations l'engagement d'être secourue par ses membres, qu'elle s'est engagée de son côté à défendre elle aussi, mais dans son secteur particulier et à la condition que son attitude restât défensive exclusivement. Entre ces deux Suisses militaires, il n'y a plus aucun rapport, et par conséquent, dans leurs résolutions politiques, nos autorités doivent s'accoutumer à tenir compte de la Suisse existante et non de celle qui a disparu.

* *

L'espace nous a fait défaut, dans la dernière livraison, pour rappeler le souvenir du colonel Louis de Sturler, directeur de la Fabrique fédérale d'armes, décédé le 26 décembre dernier, à l'âge de 69 ans. Il remplissait ses fonctions depuis plus d'un quart de siècle, et il a rendu à notre armée, concurremment avec le colonel Rubin, des services inappréciables. Si Rubin fut, comme constructeur d'armes à feu portatives l'initiateur des petits calibres, de Sturler fut son continuateur aussi intelligent et consciencieux qu'inventif. C'est surtout à lui, notamment, que nous devons les perfectionnements de notre fusil actuel.

De Sturler avait débuté dans l'arme des pontonniers. Mais assez tôt, — il avait une trentaine d'années, — il s'expatria, travaillant comme ingénieur, successivement en France où il dirigea la construction du viaduc de Garabit, en Auvergne, et celle de la coupole de l'observatoire Bischoffstein, à Nice; puis au canal de Panama, pour le compte de la maison Eiffel. A son retour en Suisse, il fut chargé de travaux de montage aux fortifications du Gothard; il prit ensuite la direction des ateliers fédéraux de construction à Thoune, et enfin, en 1894, celle de la Fabrique d'armes.

Son enterrement, à Berne, de même que celui du colonel Isler qui l'avait précédé de quelques jours, a fait une pénible impression sur une partie du nombreux public qui assista au cortège, et qui constata que les honneurs militaires n'étaient pas rendus à ces fidèles et dévoués serviteurs de notre armée. Pour le colonel Isler, on a pu invoquer la lettre du règlement, encore qu'en ne s'en tenant pas à la lettre, dans ce cas exceptionnel, on aurait fait preuve d'une largeur d'esprit honorable. Mais le colonel de Sturler était encore en activité de service au moment de sa mort ; trois semaines avant, il commandait une école d'armuriers. Pas un soldat ne l'a accompagné au cimetière ; aucune troupe. Si l'instructeur d'arrondissement de la 3e division n'avait eu l'idée de convoquer les instructeurs de Berne en uniforme, il n'y aurait pas eu un seul uniforme dans le cortège.

Le corbillard du colonel Isler était entouré de quatre commandants de corps et suivi des divisionnaires et des chefs d'armes. Ce cortège silencieux était lugubre. Une centaine d'officiers et quelques civils. Après plus de 50 ans de service!

Pourtant, sans qu'il en coûte rien, on peut disposer en tout temps d'une troupe, à Berne ; le dépôt de cavalerie peut fournir un escadron bien monté, et une musique, la seule musique militaire permanente en Suisse.

D'aucuns prétendent qu'on n'a pas voulu « provoquer » les socialistes. Si on en est là à Berne, c'est triste. Qu'on fasse alors dans une de nos villes de la Suisse romande les funérailles des vieux serviteurs militaires qu'il est digne d'honorer. Personne ne se sentira provoqué et l'on ne trouvera pas un de nos ouvriers, fût-il le plus militant des socialistes, qui consentira à s'abaisser jusqu'à insulter un mort.

* *

Le Conseil fédéral propose à l'assemblée fédérale la modification de l'article 77 de la loi d'organisation militaire relatif au remboursement de la moitié de la valeur d'estimation de son cheval payée par le cavalier. La *chronique* de janvier avait attiré l'attention sur la possibilité de cette économie qui allégerait le budget d'un demimillion de francs sans dommage pour l'arme, car l'avantage que le

cavalier retire de l'acquisition d'un cheval de choix pour la moitié de sa valeur reste considérable. Voilà bien des années que cette proposition avait été faite dans la *Revue militaire suisse* par le colonel Poudret, dont certains de ses bons camarades disent tant de mal. Lorsqu'ils feront faire chacun à la Confédération une économie annuelle de 500 000 francs ils mériteront mieux d'être écoutés.

A ce propos, un journal a parlé de la fin de la Revue militaire suisse au cas où les colonels Fonjallaz et Poudret quitteraient le corps d'instruction. C'est une erreur. La Revue militaire suisse n'a aucune envie de disparaître et continuera à avoir l'appui de tous ses rédacteurs et collaborateurs aux premiers rangs desquels sont, en effet, son directeur comme de juste et le colonel Poudret. Elle est [en bonne voie de surmonter la crise des temps que nous traversons; de nouvelles forces, en Suisse et à l'étranger, se présentent à elle avec dévouement, et elle restera, comme par le passé, l'organe libre de toutes attaches restrictives qu'elle fut jusqu'ici.

* *

Les « Principes tactiques », base de notre instruction théorique, émis en 1920, resteront, paraît-il, en vigueur en 1921. Toutefois, on les accompagne d'une sorte de commentaires où les procédés de combat sont examinés en détail, ce qui manquait et était de toute nécessité si l'on voulait éviter ou de maintenir les erreurs du passé, ou de créer sur chaque place d'armes des méthodes différentes. Les commandants supérieurs ont reçu les dits « procédés de combat » à l'examen. Comme la brochure est rédigée en allemand seulement, il s'écoulera de nouveau un certain temps avant que les troupes romandes soient renseignées. Nous avons demandé, déjà depuis longtemps, qu'on publiât, simultanément, les écrits de cette nature en langue française. Il y aurait un intérêt évident à ce que l'on tînt compte de la minorité, qui, précisément parce que minorité, a droit à plus d'égards.

Les cours d'instruction commencent ces jours-ci; nous espérons que le texte français paraîtra sans tarder, d'autant plus que les instructions introduisent, nous dit-on, une tactique nouvelle où les exigences modernes sont examinées en relation avec les moyens dont nous disposons. Ceci fait ressortir l'importance de la publication et justifie l'impatience où l'on est, dans les milieux intéressés, de la connaître. Après les tâtonnements des premières années d'après-guerre il nous est nécessaire d'entrer dans une période de stabilisation. Notre service à court terme nous interdit les incertitudes prolongées.

* *

Jetons un rapide coup d'œil sur la littérature militaire. Un des derniers fascicules parus du Dictionnaire historique et biographique de la Suisse contient, sous la rubrique « armée », un abrégé parfait de l'histoire de l'armée suisse. Le major P. de Vallière en est l'auteur, et l'on peut bien supposer que quelle que soit sa préparation pour un travail de ce genre, celui-ci a dû lui coûter un sérieux effort. Donner en raccourci, mais sans négliger les traits essentiels, une image de l'armée suisse à travers les siècles, suppose une belle maîtrise de son sujet. Le major de Vallière a partagé l'existence de l'armée suisse en trois périodes, ce qui lui a permis de bien mettre en clarté ses principales caractéristiques : la période héroïque, 1291-1515 ; la période patricienne, 1515-1798 ; la période démocratique, 1798 à nos jours. Chacune des périodes de cette ingénieuse division donne lieu à des paragraphes sur l'organisation de l'armée, son instruction et la tactique appliquée. L'article finit sur les derniers événements, soit l'armée mobilisée à l'occasion de la guerre européenne, et se termine par ces mots : « L'armée doit rester l'éducatrice du peuple, l'expression suprême de notre volonté de vivre. »

Je ne m'éloigne pas du même sujet en constatant que la *Revue* militaire générale a fait appel au major de Vallière pour la rédaction de ses chroniques suisses. Nous ne pouvons que féliciter notre confrère d'avoir fait choix d'un aussi bon collaborateur.

* *

Le lieutenant-colonel Corda, professeur de tactique générale et d'histoire de la guerre à l'Ecole d'artillerie de Fontainebleau, a fait ce mois-ci, à Zurich, Berne et Lausanne, une fort intéresssante conférence sur l'Evolution des méthodes offensives pendant la guerre.

De très nombreux officiers, parmi lesquels nos trois commandants de corps d'armée, le chef de l'état-major général et plusieurs commandants de division, ont écouté et vivement applaudi le brillant conférencier qu'est le colonel Corda.

Le grand succès de cette conférence montre que notre corps d'officiers a compris que pour profiter des leçons de la guerre, il faut prendre pour guides ceux qui l'ont faite et méditée.

Saluons avec plaisir ce premier pas dans une bonne voie ; si nous sommes bien renseignés, ce premier pas ne sera d'ailleurs pas le dernier. Le colonel Corda nous donnera encore dans le courant de mars une série de trois conférences, auxquelles celle dont nous venons de parler sert en quelque sorte d'introduction.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

A propos d'un livre récent : Réflexions sur l'art de la guerre. — Anonymat. — Parallèle avec les Etudes sur le combat d'Ardant du Picq. — Tactique et organisation. — Etude de l'histoire. — Le chef.

La doctrine de guerre est en relation intime avec l'organisation des armées. Celle-là doit donc être établie en même temps que l'on procède à celle-ci. Mais l'une et l'autre ne suivent pas des vicissitudes semblables, une fois franchie la ligne de départ. Quand l'organisation se trouve fixée, il devient difficile de lui faire subir des modifications bien profondes. Au contraire, la doctrine varie au gré de considérations souvent futiles, indéterminées et qu'on s'explique mal; son inconstance rappelle un peu celle à laquelle se complaisent les modes féminines; n'est-elle pas femme elle-même?... De sorte que l'harmonie, quand elle existe entre doctrine et organisation, est un peu un état d'équilibre instable : elle a bien des chances de ne point durer longtemps.

Au lendemain d'une guerre comme celle que nous venons de subir, quand l'édifice militaire tout entier est remis en chantier, il semble que le plus grand nombre de probabilités soient réunies pour que cette harmonie se réalise dans les conditions les plus avantageuses possibles. C'est un effet du raisonnement, appuyé sur l'expérience, que les premiers règlements apparus à la suite d'une période sévère d'hostilités s'adaptent le mieux aux conditions de la guerre finissante. Par la suite, à mesure qu'on s'éloigne de cette école qu'est le champ de bataille, la discordance s'accentue entre la théorie et les réalités pratiques. A tel point, qu'il n'est pas une armée dont le premier geste, quand s'ouvre un conflit nouveau, ne soit de vouer à l'oubli, en les maudissant, les règlements avec lesquels elle part en campagne.

Puisque tout contribue à démontrer qu'il en est bien ainsi, n'avons-nous pas le plus vif intérêt à examiner de près un petit livre intitulé *Réflexions sur l'art de la guerre*, qu'a récemment publié l'un de nos plus jeunes généraux de brigade, sous les initiales XY?

« Ces initiales algébriques, lit-on dans l'*Echo du Rhin*, le journal français de Mayence, masquent une des personnalités militaires les plus autorisées qui, durant la guerre, remplit tout auprès du général Pétain un des plus hauts postes de confiance, et qui, à l'heure actuelle, occupe une des fonctions les plus élevées de notre organisme mili-

taire. » On peut croire que les rédacteurs de cette feuille sont bien informés au point de vue des choses de l'armée...

S'il en était donc besoin, la seule personnalité de leur auteur ferait prendre à ces réflexions une importance qui leur mériterait d'attirer l'attention. Mais pour s'incliner devant elles, il n'est point nécessaire d'avoir recours à des considérants d'ordre subjectif; il suffit d'envisager leur propre valeur intrinsèque et l'immense programme qu'elles nous invitent à méditer.

Un mot néanmoins sur l'anonymat officiel dont s'enveloppe l'auteur. J'ai protesté, ici-même, en son temps, contre cette fâcheuse circulaire ministérielle qui, en fait, sinon en droit, avait retiré aux officiers de l'armée active le droit d'écrire conquis par eux avant la guerre. Le livre du général XY fournit aujourd'hui un argument de plus contre cette régression. Je connais d'autres exemples de livres aussi sincères, aussi éloignés de toute idée polémique qui perdraient, à subir les formalités prescrites par le Ministre de la guerre, la plus grande partie de leur sincérité ou même de leur valeur documentaire. Pour avoir le droit de mettre sa signature au bas de son œuvre, le général XY aurait dû, en effet, la soumettre à l'approbation préalable de ce Ministre. Celui-ci eût exigé un avis favorable de tous les intermédiaires hiérarchiques. Encore, dans le cas d'espèce dont il s'agit, ces intermédiaires sont-ils peu nombreux et chacun sait, par ailleurs, combien ils ont l'esprit large, et qu'ils n'ont point froid aux yeux. Mais même dans ces conditions aussi exceptionnellement avantageuses, croit-on que l'auteur aurait pu s'exprimer avec la liberté d'opinion et la netteté de jugement qui, d'un bout à l'autre, animent son ouvrage? Ce dernier eut, certes, beaucoup perdu en vigueur et en franchise, à devoir être revêtu de l'Imprimatur bureaucratique. Et pourtant, qui ne voit combien il gagnerait en autorité; de combien son rayonnement dans les rangs de l'armée et de la nation s'en trouverait accru, à proclamer bien haut le nom de l'officier éminent qui a consacré une partie de ses rares loisirs à l'écrire?

* *

Telles qu'elles sont, ces Réflexions sur l'art de la guerre m'ont fait songer à un autre livre que, précisément, le maréchal Pétain avait coutume de considérer comme le bréviaire de l'homme de guerre. L'un et l'autre appartiennent à le même famille : souffle aussi large, esprit aussi élevé, sujet également fouillé avec méthode, jaillissement de la pensée aussi vivace dans celui-ci comme dans celui-là. Ces traits communs se révèlent à l'observateur attentif en dépit de maintes dif-

férences dans les visages, les caractères ou les milieux, qui frappent dès l'abord. Ainsi, Ardant du Picq écrit avant la guerre de 1870 et le général XY après celle de 1914-1918, mais tous deux vont chercher les éléments de leurs études dans les faits de guerre vécus. On sait l'enquête à laquelle s'était livré l'ancien colonel du 10° de ligne, interrogeant tous ses camarades sur les événements militaires auxquels ils avaient pris part, ne se limitant pas à l'expérience personnelle acquise par lui-même, dans ses campagnes en Crimée, en Syrie, en Afrique. Semblablement, le général XY a été bien placé pour recueillir, au cours de la guerre, toute la documentation sur laquelle se fondent ses méditations.

L'air de famille signalé ci-dessus ne fait, cependant, que mieux sentir l'immense chemin parcouru de l'un à l'autre de ces ouvrages. De même qu'il est impossible de confondre le contemporain qui vous accueille dans son château avec l'ancêtre dont le portrait défraîchi figure en bonne place dans la galerie de tableaux, ainsi les *Réflexions* du général XY se distinguent des *Etudes sur le combat* du colonel Ardant du Picq. Les premières ont un je ne sais quoi de plus jeune, de plus vivant ; elles sont mises au goût du jour ; elles ont aussi une portée, un cadre singulièrement amplifiés et c'est ce qu'il convient de relever à présent.

A lire Ardant du Picq, en effet, on a l'impression très nette de l'état en quelque sorte primaire dans lequel se trouvaient, à la veille de 1870, les esprits les meilleurs et les plus intelligents de notre armée. Question de mentalité collective, sans doute! Dans un milieu où l'ignorance était, du haut en bas de l'échelle hiérarchique, la seule règle admise, il fallait bien, pour qui réfléchissait, commencer par les notions les plus élémentaires. Je m'explique. Quand Ardant du Picq développe sa théorie de la peur, il part de l'individu; on connaît son fameux exemple : « Quatre braves, qui ne se connaissent pas, n'iront point franchement à l'attaque d'un lion. Quatre moins braves, mais se connaissant bien, sûrs de leur solidarité et par suite de leur appui mutuel, iront résolument. »

Sur le même sujet, le général XY s'en tient aux masses et sa psychologie est infiniment plus poussée : il examine la *peur collective* qui n'est pas la somme des *peurs individuelles* et, mieux encore, il ramène cette peur collective à celle du commandement.

Semblable déplacement en ce qui concerne la discipline des armées et la solidarité nécessaire entre leurs divers éléments. Tout se trouve élevé d'un degré dans le livre d'aujourd'hui. Cette solidarité entre combattants qu'analyse Ardant du Picq devient ici la solidarité entre l'avant et l'arrière, entre l'armée et le pays. Bref, de l'un à

l'autre de ces ouvrages, la réalité de la nation en armes est venue. A l'armée permanente — si belle cependant dans sa radicale impuissance — du second Empire, le peuple armé de la République, qu'anime une ardente volonté de vivre, a succédé. La « morale du groupe », qui met en sérieux recul l'individualisme, se manifeste là comme dans toutes les autres activités sociales de notre époque.

* *

Le livre du général XY. comprend deux parties bien distinctes que l'auteur, en numérotant ses chapitres de I à VIII, n'a pas voulu souligner. Je n'insisterai pas sur les derniers de ces chapitres consacrés à la défense des Etats et à la conduite des opérations. N'était le style élégant qui y est employé et rend le texte agréable à lire, et si l'on pouvait en détacher les multiples allusions aux événements de la grande guerre, on se croirait en présence, dans ces derniers chapitres, de l'un quelconque des petits règlements parus peu d'années avant 1914 et qui, nouveauté bien tardive dans notre armée, montraient aux généraux la façon de mener les grandes unités. Tout en y étant rigoureusement clair, véridique et d'une conception très élevée, ce n'est pas dans ces pages que se déploie la si réelle originalité du général XY. C'est dans les premiers chapitres, ceux au cours desquels sont successivement examinés le chef, l'organisation du commandement et la préparation de la guerre, qu'il convient d'aller chercher les raisons du succès de ce livre. Les idées personnelles de l'auteur y sont exposées sans détour et fasse le Ciel que nous en retrouvions au moins des traces dans l'organisation que l'on nous prépare pour l'armée de demain! A ce titre, ces idées méritent d'être examinées avec quelque attention. Ouvrons donc le volume, après cette vue générale, et soulignons au passage les traits essentiels...

La guerre est-elle un art ? Est-elle une science ? Comment distinguer ses principes, qui sont immuables, des procédés, variables avec chaque cas ? Ce sont là des questions que tout auteur militaire se doit de poser en tête de son examen et auxquelles il se croit tenu de répondre. Simple affaire de mots, semble-t-il ; aussi n'arrive-t-on pas toujours à s'entendre parce que les mêmes idées sont, la plupart du temps, exprimées de façons différentes. Le général XY, qui ne manque pas de commencer ainsi son étude, a au moins le mérite d'être bref et après avoir, d'un mot, mis les plaideurs d'accord, il va droit au vif de son sujet.

Dès les premières phrases, il semble continuer les exposés qu'il nous criait déjà en des pages éloquentes, malheureusement trop ignorées, avant la grande guerre : nos officiers manquent de culture géné-

rale et le reproche va droit aux méthodes qui étaient alors en usage dans les écoles où se forment ces officiers, Saint-Cyr, Saumur, Saint-Maixent ou Fontainebleau. Bien que tout soit relatif, on ne peut s'empêcher d'approuver le général XY, sans doute bien placé pour savoir ce qui se passe dans nos écoles militaires. Dans son désir de remédier à cette faiblesse, il formule certaines propositions dont l'une mériterait d'être adoptée sans délai, je veux dire l'extension de la limite d'âge supérieure imposée aux candidats à Saint-Cyr et dans les écoles similaires.

Il accuse ensuite l'enseignement donné d'être trop exclusivement militaire. Nourris au seul lait des campagnes de Napoléon, nos officiers en oublient les principes de la guerre, ne songent plus qu'à recourir aux procédés, aux clichés. Le schéma bon à toutes les situations, donc ne convenant à aucune, voilà, selon le général XY, où doit conduire l'étude de l'histoire. C'est tellement son opinion qu'il y revient à la fin de son livre : « Formons, dit-il, l'imagination de nos futurs grands chefs en employant d'autres procédés que l'inutile démontage des campagnes du premier Empire, de 1870 ou de la Grande guerre ».

Une telle conception, prise dans son absolutisme exclusif, n'ira pas, croyons-nous, sans soulever de justes protestations chez ceux qui — il en existe bien quelques-uns, quoi qu'on puisse penser — « en démontant » les campagnes antérieures, ne procèdent pas à la façon, malheureusement trop répandue, du poilu qui « démonte un fusil ». L'étude de l'histoire judicieusement entreprise est, au contraire, à la base même de toutes les capacités militaires révélées. Et le général XY lui-même n'oserait s'inscrire en faux contre quiconque soutiendrait qu'il a puisé dans l'histoire bon nombre de ses convictions militaires les plus solidement assises. C'est elle qui concourt le plus dans la formation intellectuelle du chef. Certes, cette formation intellectuelle reste, dans la personnalité de tout grand chef, une partie qui vient après le caractère et le prestige sur les exécutants. Mais ceci admis, qui ne sait que Napoléon connaissait admirablement son histoire militaire et que ses meilleurs « Kriegspiele » lui ont été fournis par les campagnes de César, de Turenne, du prince Eugène et de Frédéric II ? A leur tour, c'est en « démon-^tant » Napoléon — et combien l'expression imagée du général XY nous paraît ici pleine de sens et d'à-propos! — que Clausewitz et les autres chefs allemands ont établi la doctrine qui nous a été si funeste. C'est enfin en analysant finement les points faibles de cette doctrine dans les applications qu'en fit Moltke, que Foch a pu remonter à la source féconde de la victoire.

Et comme j'ai pris l'habitude de découvrir à fond ma pensée dans la Revue militaire suisse, je dois à présent reconnaître que l'étude de l'histoire, telle qu'avait coutume de la faire l'organe officiel de notre armée, produisait des résultats décevants, plus nuisibles qu'utiles. Puisse-t-on s'en souvenir à temps dans les travaux que l'avenir nous réserve! Une histoire officielle ne peut, pour être féconde, que se présenter sous une forme : étaler des documents, et rien d'autre. Classer ceux-ci, après qu'on les a recueillis, c'est déjà un travail considérable et plus délicat, plus intellectuel que ne pensent maints ignorants en la matière. Surtout, qu'elle se garde bien d'entreprendre un exposé des événements : sans but précis, elle les déformerait à coup sûr ; elle resterait stérile, mortellement ennuyeuse et se ferait génératrice des abominables formules contre lesquelles s'élève à si juste titre le général XY.

A plus forte raison si cette histoire officielle, trop hâtive, ne peut utiliser que la seule documentation également officielle dont elle dispose dans ses archives particulières. Ce serait exclure la vie même d'une œuvre que de la fonder uniquement sur des paperasses examinées bout à bout. Or, une œuvre morte n'engendre rien.. Mais parce que les études historiques ont été, jusqu'à présent, mal dirigées dans les hautes sphères intellectuelles de notre armée, est-il logique de proscrire en bloc l'histoire chez ces hautes sphères ?...

D'accord avec le général XY, l'esprit de synthèse s'impose pour un grand chef alors que, trop souvent, dans nos études, dans nos occupations, nous nous en tenons à un effort, moins laborieux, d'analyse. Celui-ci ne suffit en aucun cas, c'est certain; en soi, il ne constitue pas un tout complet. En est-il pour cela moins indispensable? Que devient une synthèse non précédée d'analyse? Ils ne procédaient qu'à une vague synthèse de l'art de commandement, nos généraux et maréchaux du second Empire, et l'on sait où les a conduits la caricature qu'ils en avaient faite! Ils n'avaient pas fouillé à fond, comme leur adversaire, les événements du début du XIX^{me} siècle, dans un travail préalable de dissection, seul capable de leur fournir ensuite des conclusions exactes; aussi leurs conceptions pratiques s'en sont-elles cruellement ressenties.

Autant donc l'étude de l'histoire, si elle est incomplète ou mise entre des mains incapables, mérite la réprobation dont l'accable le général XY; autant, si l'on a soin de la pousser à son terme final, elle se montrera féconde et contribuera à la formation intellectuelle de nos futurs chefs d'armées.

*

J'ai déjà dit que les qualités intellectuelles ne participent pas seules à cette formation. Je concède même au général XY qu'elles sont les moins importantes : et me voici de nouveau en accord très intime avec lui.

Un vrai chef, dit-il, doit être à la fois brave, croyant, organisateur, énergique et par-dessus tout posséder un jugement sain, une imagination créatrice. Dans son étude, l'auteur applique ces facultés aux chefs qui occupent les différents échelons de la hiérarchie ; il les dose selon chacun et nous signale celles qui, pendant la guerre, nous ont le plus fait défaut.

Sans vouloir nier que nos méthodes en honneur pour la préparation des chefs sont loin d'être brillantes, je crois que ce n'est pas seulement en se reportant à 1914 que l'on pourrait écrire : « Si la bravoure ne manquait à personne chez nous au début de la guerre, le caractère, par contre, et l'esprit de décision faisaient parfois quelque peu défaut. » Que l'on relise la correspondance de Napoléon, celle de Turenne, de Louvois, d'autres ayant commandé en campagne, tous déclarent combien ces deux qualités se rencontrent rarement. C'est sans doute parce qu'elles sont les plus communément exigées. Il se peut que les mœurs nouvelles auxquelles fait allusion le général XY soient de nature à corriger cette pénurie et il serait fâcheux de n'en point tenter l'expérience : éloigner du corps d'officiers les contacts politiques; ne pas mettre systématiquement à l'écart ceux d'entre eux qui manquent de souplesse; ne pas les laisser trop longtemps croupir dans les bureaux d'état-major; les entraîner aux sports collectifs; les envoyer commander aux colonies...; autant de desiderata qui, bien qu'un peu mêlés, méritent d'être pris en considération.

Mais le général XY va plus loin quand il songe au recrutement des grands chefs militaires. Pour lui, il n'est pas indispensable d'avoir appris à obéir pour savoir commander. Aussi, voudrait-il que les officiers appelés à de hautes destinées fussent souvent sortis de leurs fonctions habituelles. Je suis tout à fait de cet avis et je me demande pourquoi le général XY n'est pas allé jusqu'au bout de sa conception : la source des hauts commandements de la nation armée pourrait être autant civile que militaire. Quelle différence voit-on, en effet, entre un militaire qui a « fait des stages dans nos ambassades » et un ambassadeur qui aurait suivi les cours de l'Ecole de guerre ou le centre des hautes études militaires ? Question de mesure, objectera-t-on. Le pas serait facile à franchir. Tant l'un que l'autre, habitués ainsi au maniement des affaires et des études générales, seraient également aptes aux plus hautes spéculations de la pensée et, peut-

être, ne reculeraient-ils pas devant l'action. Si avancée que paraisse cette méthode, c'est en somme celle qu'avait Louis XIV : il employait ses gens aussi bien à commander ses armées qu'à diriger des ambassades. Les choses en allaient-elles mieux ou moins bien ?...

Malgré ces habiles précautions, ne croyez pas que le général XY soit persuadé qu'il disposera ainsi d'un phénix, d'un chef complet, à mettre à la tête de l'armée. Il penche, bien qu'à regret, mais il penche quand même, vers la formule qu'il traduit de la sorte : « Un chef n'a pas besoin à la rigueur d'avoir des idées. Il suffit qu'il sache juger la valeur de celles qu'on lui apporte. » Il vaut certes mieux qu'un chef apporte avec lui ses idées ; c'est la seule manière d'avoir un commandement personnel analogue à celui de Napoléon ou de Foch, et qui peut se passer d'un état-major ou d'un cabinet. Mais des cerveaux de cette envergure sont évidemment si rares qu'il est plus sage et plus prudent de ne pas compter qu'il s'en présentera toujours un au moment voulu. C'est alors la combinaison du commandement collectif ou anonyme qu'il convient de réaliser dans les moins mauvaises conditions possibles. Ce que souhaite le général XY, c'est une formule comme celle de Moltke en 1870, ou celle dont se trouvaient nantis, en 1914, les deux principaux adversaires. Cette formule, Foch lui-même la qualifie celle « d'un Sage qui met ses vues à la hauteur de ses moyens. »

* *

Si je ne craignais d'abuser de la patience et de la longanimité de mes lecteurs,—'tout a une limite! — je pourrais m'arrêter encore à bien des idées dont pullule le livre du général XY, et ensemble, nous ferions de la sorte un tour presque complet dans le domaine passionnant de la psychologie appliquée aux choses de la guerre. Nous examinerions comment se développe la force morale d'une armée et celle d'un peuple, comment se doit exécuter la préparation matérielle de la guerre, l'influence qu'exerceront, dans les guerres à venir, les progrès de la science moderne et les inventions nouvelles, etc., etc...

Mais je dois me borner et terminer ici une chronique déjà longue. Mon désir, et c'est le but que j'ai poursuivi dans ces pages, a été d'attirer l'attention de mes camarades de l'armée suisse sur un livre qui, tout bien pesé, sera peut-être à son tour le bréviaire de l'homme de guerre dans les temps prochains. Pour le présent, plein d'heureuses observations concernant le statut sur lequel se doit mouler notre armée et la doctrine de guerre qui l'animera, ce livre ne m'a point trop écarté du cadre d'actualité qui fait logiquement l'objet de ces

lettres, et c'est à ce titre que j'ai cru utile de l'examiner au moins de façon sommaire.

J. R.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Situation générale. — La tâche du Ministre de la Guerre. — Démobilisation. — L'armée nouvelle.

Les événements politiques actuels en Italie sont si importants que toute autre question, et surtout la question militaire, passe en seconde ligne et se perd dans l'indifférence. La mer italienne est actuellement extrêmement agitée par des flux et reflux, des marées montantes et descendantes, des tendances opposées de révolution et de réaction. La position d'équilibre n'a pas encore été trouvée.

Les mouvements populaires qu' sont la conséquence de la participation de la nation entière à la lutte armée, et de la sensation dérivée de cette participation, ces mouvements, dis-je, conduisent à donner à ces éléments une place dans la direction de la vie sociale, proportionnée à leur puissance. C'est juste et naturel.

Mais cette révolution, qui comporte la promotion de grade d'une classe sociale entière, extrêmement nombreuse, dans un pays comme l'Italie, et vraiment prolétaire, ne peut s'accomplir sans accrocs. Quoique, en effet, l'esprit éminemment libéral de la bourgeoisie italienne la prédispose à comprendre la justice de cette révolution, et à bien accueillir le nouveau camarade qui vient partager la direction de la vie nationale, il y a de nombreux intérêts compromis, et il y a surtout des questions de forme, qui créent des résistances assez fortes. D'autant plus que notre bourgeoisie n'est ni pourrie, ni tremblotante, comme ses adversaires aiment à le dire.

Laissant de côté la question des intérêts, qui n'a rien à voir dans le cadre de nos chroniques, signalons que la question de forme devait nécessairement alarmer les éléments nationaux habitués à lui attribuer une grande importance. Ce sont en effet des éléments militaires qui constituent le noyau de ce que nous pouvons définir, quoique avec une certaine imprécision, le parti réactionnaire. Entendonsnous pourtant. Ces militaires — je ne m'occupe que d'eux — qui occupent ou ont occupé des situations éminentes dans l'armée et qui, presque tous, font partie du Sénat, sont des personnes de haute valeur et intelligence. Comme toute notre bourgeoisie, elles comprennent très bien les événements et ne s'opposent pas, en principe, à

la révolution en cours. Mais ce sont des esprits froissés, froissés de voir les modalités d'exécution, les violations de la loi et du droit commun. C'est l'impression du vieux soldat qui constate qu'une chose n'est pas faite de manière réglementaire. Alors il ronchonne et crée des difficultés. Il ne faut pas lui en vouloir ; il est de bonne foi ; il est désintéressé, et peut-être est-il aussi très utile, comme est utile un frein dans les descentes rapides.

En tous cas, dans un milieu comme le Sénat, instinctivement conservateur en vertu de sa composition et moyenne d'âge, le groupe militaire, tout en se donnant ces airs réactionnaires, exerce une certaine influence. Quelques généraux et amiraux ont pris une position politique bien nette et sont écoutés avec attention par leurs collègues les sénateurs.

C'est ainsi que le ministre civil de la guerre, M. Bonomi, a passé au Sénat ses plus mauvais quarts d'heure et court le risque de trébucher. Seul le désir général d'éviter un incident avec la Chambre l'a sauvé dans quelques moments difficiles. M. Bonomi a le grand tort d'être un civil, on ne le lui pardonne pas facilement ; on l'accuse de n'avoir, en matière militaire, que des compétences superficielles et de ne pas pouvoir, par conséquent, exercer une critique éclairée sur les mauvais conseils qu'il reçoit. On n'a pas tout à fait tort ; il y aurait beaucoup à dire sur l'anémie cérébrale dont souffre l'armée en ce moment, et il doit arriver bien souvent que le ministre trouve du vide près de lui. Mais on ne peut dénier à M. Bonomi la force de volonté et l'esprit de suite.

En substance, sa mission est surtout économique. Ce n'est pas lui qui doit établir la nouvelle organisation militaire, qui est l'objet d'études d'une commission mixte de députés et de sénateurs. M. Bonomi doit surtout démobiliser l'armée, appliquer l'organisation provisoire adoptée par son prédécesseur et perfectionnée par lui, et enfin réduire les dépenses militaires au minimum.

* *

Il faut reconnaître que, dans l'exécution de ce programme, il a su suivre son bonhomme de chemin.

D'abord il a eu le courage — civil — de porter vraiment la hache dans les hautes prébendes. Elles ont été effectivement supprimées, et pas seulement sur le papier. C'était nécessaire, quoique ces suppressions aient conduit à l'éloignement de quelques chefs qui étaient généralement estimés et aimés. Entre autres, le duc d'Aoste, l'ancien chef de la IIIe armée, et qui ensuite avait été nommé inspecteur

général de l'infanterie. Avant de laisser cette charge, il a publié un ordre du jour adressé au fantassin, ordre vraiment remarquable par l'ampleur des idées et par la conception de la crise nationale.

Après les prébendes, les officiers en surnombre. Malgré les hésitations et les retards, ils sont enfin partis. Nous avons donné des précisions sur leur nombre dans nos précédentes chroniques et nous avons aussi indiqué que le traitement de « bonne sortie » qu'on leur fai sait était extrêmement large. Ils s'en vont, en effet, avec une solde équivalente à celle qu'ils avaient au service. C'est surtout un souci politique qui a inspiré cette largeur; on craignait de créer une catégorie turbulente de demi-soldes, d'autant plus dangereuse qu'il s'agissait de hauts gradés généralement riches de relations et d'influences. On a verni le tout avec une phraséologie de haute justice et de reconnaissance nationale. En tout cas, ce sont de hautes conceptions qui ont été réservées à un clan restreint. On a oublié de les étendre aux mutilés de guerre et aux officiers de réserve qui ont servi pendant la guerre dans les mêmes conditions que les autres. Mais ce n'est rien. Bref, les officiers congédiés s'essaiment, et il faut reconnaître qu'ils ont presque tous une remarquable volonté de travail. Ils apportent dans les entreprises civiles leur activité, leur esprit d'ordre et leur sens de l'honnêteté, et ils exerceront ainsi une notable influence sur la vie économique nationale.

Aux soldats enfin. La classe 1898 est presque toute congédiée, et le licenciement de la classe 1899 suivra bientôt. Resteront ainsi en service la classe 1900 et celle 1901, appelée dernièrement sous les armes. On ne peut réduire d'une façon plus marquée la force en service, car l'armée — quoique allégée par les Carabinieri et la Guardie Regia des services d'ordre public — doit encore pourvoir à la sûreté de la frontière orientale, où la situation politique est loin d'être stabilisée.

On a aussi procédé à de fortes limitations du personnel et des frais des bureaux, et on a passé à l'épuration du Ministère de la guerre, chroniquement engorgé. Tenons compte de toute cette œuvre énergique et courageuse du ministre Bonomi.

Mais son œuvre de liquidation n'aura qu'un effet immédiat et localisé. L'œuvre importante et de longue portée sera celle de la reconstruction de l'armée. Car l'armée est toute à refaire et il s'agit de mettre sur pied une armée nouvelle.

Il faut en effet se souvenir qu'une vraie solution de continuité s'est créée entre l'armée d'avant-guerre et celle d'après-guerre. La vieille armée italienne a disparu avec tous ses officiers, morts au champ d'honneur, ou congédiés. Les traditions, les habitudes, les tournures d'esprit, l'ambiance morale sont parties avec les anciens officiers et les contacts n'ont pas été assez longs et intimes pour que ce gros bagage, qui constituait l'âme de l'ancienne armée, ait pu passer aux héritiers. C'est un patrimoine définitivement perdu, d'autant plus que les temps ayant rapidement marché, la nouvelle armée a l'incompréhension de l'âme de l'ancienne.

Et aussi, elle n'a pas encore d'âme elle-même, et une des caractéristiques les plus marquées de cette armée qui, plus que nouvelle, doit se définir provisoire, est le manque d'orientation en tout. C'est un peu la faute des temps éminemment précaires, mais c'est surtout la conséquence de la composition hétéroclite de cette armée. Décapitée par l'éloignement de ses hautes personnalités, on lui a mis en guise de tête quelque chose de gélatineux, extrêmement impressionnable et maniable, mais nullement réactif. Le corps de l'armée est un sac de noisettes, sans aucun amalgame et sans propagation des vibrations. Ses officiers, tous très jeunes, improvisés pendant et après la guerre, sont de toute provenance, culture, éducation et moralité. Il faudrait un crible et ensuite un moule; ça viendra, mais en attendant, l'armée offre, ainsi composée, trop de points faibles à l'action et à la propagande hostile des partis maximalistes secondés par l'indifférence des partis d'ordre.

L'âme et le moral reviendront certainement avec la nouvelle organisation qui créera l'armée vraiment nouvelle. Cette future organisation se rapproche du type de la nation armée. On se préoccupe beaucoup d'en éloigner toute possibilité de formation d'une oligarchie, de lui enlever toute empreinte de métier ou de fonctionnariat, enfin de lui donner une des formes — mais non exclusive — de l'activité de tout citoyen. Ainsi conçue, l'armée nouvelle se rapprochera bien plus de l'âme nationale.

Je ne sais si on réussira ; je le souhaite et je l'espère. Si ce système musculaire prend forme, parallèlement aux autres systèmes industriels et commerciaux, le développement physique de l'Italie sera accompli.

Et c'est avec cet acte de foi en l'avenir de mon pays que je dis adieu à mes lecteurs et que j'envoie mes plus affectueux souhaits à la Suisse.

CHRONIQUE PORTUGAISE

(De notre correspondant particulier.)

Encore la prétendue nouvelle organisation de l'armée.

Ma dernière chronique (octobre 1920) a rendu compte brièvement de ce qui se passe au sujet de cette prétendue nouvelle organisation de l'armée, qu'un comité d'officiers désire imposer au ministre contre l'esprit même de la lettre ministérielle qui l'a chargé d'étudier l'amélioration et la modernisation du régime actuel.

Je dois y revenir.

* *

L'organisation de l'armée est une des bases d'organisation d'un Etat moderne. De là une obligation que connut toute loi basilaire : elle ne doit être modifiée qu'après un examen très consciencieux et une étude théorique et expérimentale prolongée. Encore les modifications reconnues nécessaires ne doivent-elles être introduites que progressivement, en ayant soin d'éviter les perturbations que des résolutions prématurées rendraient préjudiciables.

L'organisation de l'armée de la République a été l'œuvre d'hommes compétents, sensés et patriotes. L'expérience a démontré sa qualité. Elle date de neuf ans à peine et son application a subi une longue interruption de quatre années, motivée par la guerre. Il en est résulté que l'exécution de telles dispositions n'a pu être qu'esquissée et que d'autres n'ont pas bénéficié d'une application d'assez longue durée pour permettre de conclure avec assurance sur leur valeur.

Or, mieux vaut, je crois, l'application intégrale, complète d'une loi, même médiocre, plutôt qu'une succession de lois, prétendues merveilleuses, dont aucune n'a le temps de déployer ses effets pratiques. En ces matières, le meilleur procédé est de s'appliquer à une exécution favorable sans bouleversement de la forme. Conserver ce qui est, c'est déjà progresser, parce qu'on permet à l'exécution de produire un résultat maximum.

Ces légères observations viennent renforcer celles de ma dernière chronique et confirmer l'opinion que la transformation des bases même de notre organisation militaire serait en ce moment intempestive.

* *

Mais entrons dans quelques détails.

Notre organisation prévoit deux incorporations annuelles pour l'infanterie, en janvier et en mai, et une seule incorporation pour les

autres armes et services ; la durée des écoles de recrues varie selon les armes et les services. A la fin de ces écoles, la grande masse des hommes est congédiée ; il ne reste qu'un petit cadre permanent. Les congédiés sont obligés à sept cours de répétition annuels d'une durée de 15 à 20 jours, au mois de septembre. Comme on voit, c'est un système de milices.

Le premier changement proposé intéresse la durée des écoles de recrues. Les dissidents demandent deux incorporations par an pour toutes les armes et services, et, en conséquence, pour toutes les armes et services deux écoles de recrues. Or, si la courte durée de l'instruction de l'infanterie permet, sans difficultés sensibles, cette besogne bisannuelle, il n'en est pas de même pour les autres armes et services, dont l'instruction technique et spéciale réclament un temps considérable. Si, des 52 semaines annuelles, nous en consacrons 40, 44 ou 48 à l'instruction générale des deux contingents, quel temps nous restera-t-il pour l'instruction des unités de troupes, des cadres, etc. ? Faudra-t-il interrompre la dernière période pour intercaler les cours de répétition du mois de septembre et accepter les graves préjudices que cette interruption causera à l'instruction des recrues ?

Un autre changement concerne la durée de service du cadre permanent. On prétend ne garder les hommes de ce cadre que pendant 18 à 24 mois après l'école de recrues.

Les proposants justifient leurs demandes relatives à la durée des écoles de recrues et au temps de service du cadre permanent par des arguments qu'il convient d'analyser.

Il est indispensable, disent-ils, de former deux contingents annuels, car le peu de matériel et d'animaux dont disposent les corps de troupe ne permet l'instruction que de petits contingents.

A cette objection, on répondra que la meilleure manière d'obvier à l'insuffisance du matériel et des animaux est d'en acquérir selon les besoins. Au surplus, si le contingent dépasse les disponibilités de matériel nécessaire à l'instruction simultanée de tous ses éléments, il est facile de remédier à cette insuffisance en constituant des classes d'instruction entre lesquelles on établit une rotation du matériel ; celles qui n'en disposent pas pendant son utilisation par les autres se livrent à une autre branche du programme d'instruction, pour laquelle ce matériel n'est pas nécessaire.

Un autre argument, justifiant le maintien du cadre permanent sous les drapeaux pendant dix-huit mois après l'école de recrues, est tiré de la nécessité d'un effectif suffisant pour le maintien de l'ordre public. Je suppose que cet argument sous-entend l'emploi du cadre permanent pour combattre les désordres bolchévistes.

J'ignore si, dans un cas pareil, l'armée est la meilleure garantie. La suppression du bolchévisme n'est-elle pas plutôt une affaire d'éducation, de propagande par la tribune, le livre, le journal ? ¹ Autant qu'on en peut juger d'ailleurs par les pays où le mal a pris le plus grand développement, la longue permanence sous les drapeaux est un agent de ce développement plutôt que le contraire.

L'inconvénient que les proposants invoquent d'un manque de cadres inférieurs est exagéré. Notre organisation prévoit les écoles et cours nécessaires à leur formation. La dernière guerre fournit d'ailleurs sa réponse péremptoire; en quelques mois, les unités mobilisées ont été convenablement encadrées. A cet égard, comme à bien d'autres, nous avons le nécessaire. Ce qui nous manque, c'est le zèle, le dévouement pour appliquer entièrement les lois existantes et développer convenablement l'enseignement aux écoles régimentaires, et en rendant intensive l'instruction militaire préparatoire de la jeunesse.

Il faut nous convaincre de deux choses : 1° que la question financière est intimement liée à la question militaire, et 2° que le soldat à court terme de service est celui qui a gagné la guerre.

Chez nous, la période d'incorporation devra être brève et les jeunes gens seront gardés pendant le seul temps nécessaire à leur instruction. Nous n'avons pas besoin, comme d'autres pays, de prolonger le stage d'incorporation pour raisons internationales, et il faut compter toujours avec la résistance, qu'on ne peut pas dénier, que rencontre partout le service militaire à long terme et obligatoire.

¹ Notre intéressant chroniqueur portugais nous permettra-t-il de rappeler que la Suisse a fait cette expérience le 12 novembre 1918 ? Un essai de révolution à base bolchéviste a provoqué la mobilisation de nos troupes et en trois jours tout a été fini, presque sans victimes du fait de violences. Si l'on avait attendu, pour combattre les troubles, l'effet de la propagande par la tribune, le livre, le journal, deux ou trois générations n'auraient pas suffi, et nos institutions démocratiques succombaient dans le sang (Réd.).